

Note au réseau

11/02/2019

## Visite sanitaire ovine et caprine 2019-2020 : « La bonne utilisation des antiparasitaires »

Suite à la première campagne de visite sanitaire ovine et caprine 2017-2018 sur les avortements, de nouveaux groupes de travail ont eu lieu fin 2018 pour préparer la nouvelle campagne 2019-2020.

**La note de service relative à cette nouvelle campagne 2019-2020 est parue le 29 janvier 2019 au bulletin officiel.**

L'objectif affiché de cette visite est de :

- Inciter les éleveurs à mettre en place un diagnostic préalable avant d'administrer un antiparasitaire
- Sensibiliser aux conséquences des traitements antiparasitaires pour l'environnement et aux risques d'apparition de résistances

### Ce qu'il faut retenir de la campagne 2019-2020 des visites sanitaires :

- Lancement de la campagne au **1<sup>er</sup> mars 2019** (élevages à N°EDE impairs pour 2019)
- Obligatoire pour les élevages de **≥ 25 reproducteurs caprins**
- Prise en charge par l'**État**
- Réalisée par le **vétérinaire sanitaire** désigné par l'éleveur
- D'une durée **d'une heure tous les deux ans**
- Centrée sur le thème de **la bonne utilisation des antiparasitaires**

La visite sera réalisée à partir des documents présents en annexes de la note de service :

- Le **vademécum vétérinaire** décrivant le déroulé de cette visite sanitaire
- Le **questionnaire de la visite** dont un exemplaire sera remis à l'éleveur en fin de visite
- La **fiche** « Bonne utilisation des antiparasitaires » remise pendant la visite

L'administration avait à l'origine choisi deux sujets : antibiorésistance et gestion des antiparasitaires. Mais au vu des logiques différentes sur ces thématiques complexes, nous avons soutenu en groupe de travail l'intérêt d'**aborder une seule thématique pour être efficace : les antiparasitaires.**

**De plus, la FNEC a proposé une grande amélioration de la fiche « éleveur » remise en cours de visite afin qu'elle soit courte et synthétique**, et non pas une fiche de plusieurs pages de textes.

Une analyse sera faite aux niveaux national, régional et départemental, sur 6% des élevages à visiter de chaque département choisis par un tirage au sort. Ces analyses feront l'objet d'un retour à l'ensemble des acteurs courant 2021.

La FNEC a œuvré au sein des groupes de travail pour que cette visite soit la plus utile possible à l'éleveur et instaure véritablement un dialogue constructif entre l'éleveur et le vétérinaire. Suite à cette instruction technique, la FNEC reste attentive au bilan prévu courant 2021.

**NB : Cette visite est distincte du Bilan Sanitaire de l'Élevage (BSE).**